



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2020 – NUMÉRO 257 DU 07 OCTOBRE 2020

TABLE DES MATIÈRES

CABINET DU PREFET DIRECTION DES SECURITES

Arrêté préfectoral du 06 octobre 2020 portant approbation du dispositif spécifique ORSEC Plan Particulier d'Intervention de l'Etablissement PPG FRANCE MANUFACTURING à SAULTAIN

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté du 30 septembre 2020 portant nomination des membres appelés à siéger au Collège Territorial du second examen des rescrits de LILLE

CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX

Décision N°2020-2209 du 06 octobre 2020 portant délégation de signature accordée à Madame Hélène DE ROO BELLET, Directeur adjoint, Direction du Plan Directeur, de la sécurité et des services techniques et de la Dotation Non Affectée (DNA)-Biomédical

**Arrêté préfectoral d'approbation du dispositif spécifique ORSEC
Plan Particulier d'intervention de l'établissement PPG France Manufacturing à Saultain**

Le Préfet de la région Hauts de France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive n°2012/18/UE du 04 juillet 2012 dite « SEVESO III » ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R 741-18 à 38 ;

Vu le code de l'environnement et notamment le titre 1^{er} du livre V ;

Vu l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le décret n°2015-1652 du 11 décembre 2015 modifiant les dispositions relatives aux plans particuliers d'intervention pris en application de l'article L741-6 du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'instruction du gouvernement du 30 juillet 2015 relative au renforcement de la sécurité des sites Seveso contre les actes de malveillance ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord préfet du Nord, Michel LALANDE,

Vu la réunion de validation des services du 22 juin 2020 ;

Vu les registres de consultation publique des mairies de Curgies, Estreux et Saultain,

Sur proposition du Directeur de Cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le plan particulier d'intervention de la société PPG France Manufacturing à Saultain est applicable à la date du présent arrêté. Il s'intègre au dispositif ORSEC départemental ;

Article 2 : Les communes de Curgies, Estreux et Saultain situées dans le périmètre PPI doivent disposer d'un plan communal de sauvegarde conformément au code de la sécurité intérieure susvisé ;

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Nord, le sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes, le directeur de cabinet, le directeur des sécurités, le directeur de la société PPG France Manufacturing, les maires des communes de Curgies, Estreux et Saultain, les chefs de service et destinataires régionaux et départementaux mentionnés dans le plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille le

06 OCT. 2020



Michel LALANDE

Lille le 30/09/2020

**Direction régionale des Finances publiques
des Hauts-de-France et du Département du Nord**

Pôle Gestion Fiscale
Division des Affaires Juridiques
82 avenue Kennedy – BP 70689
59033 LILLE Cedex
Téléphone : 03 20 62 80 29
Mél.: drfip59@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur Régional des Finances publiques,

Arrêté portant nomination des membres appelés à siéger au
Collège Territorial de second examen des rescrits de Lille

Le Directeur Régional des Finances Publiques des Hauts-de-France et du Département du Nord,

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment l'article L 80 CB et les articles R* 80 CB-3,

Vu l'arrêté du Ministre du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat du 8 janvier 2010, complété par l'arrêté du 5 février 2010 et l'arrêté du 13 avril 2017,

Arrête:

Article 1^{er} : sont désignés pour siéger au Collège Territorial de second examen des rescrits de LILLE :

- Jean-Marc GARRIGUES, Administrateur Général des Finances Publiques à la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts-de-France et du Département du Nord, Président du Collège ;
- Sophie PAYART DE FITZ-JAMES, Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice de la Direction de Contrôle Fiscal Nord, Vice-Présidente du Collège ;
- Philippe JAECK, Administrateur des Finances Publiques à la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts-de-France et du Département du Nord ;
- Laurence BLUETTE, Administratrice des Finances Publiques adjointe à la Direction de Contrôle Fiscal Nord ;
- Sylvia BURE, Administratrice des Finances Publiques adjointe à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme ;
- Stéphane MEIJER, Administrateur des Finances Publiques adjoint à la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts-de-France et du Département du Nord.

Article 2 : les membres du Collège sont compétents pour examiner les demandes de second examen du ressort géographique des départements suivants : Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, Eure, Seine-Maritime, Calvados, Manche, Orne.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché dans les locaux des Directions des Finances Publiques concernées.

Le Directeur Régional,


Frank MORDACQ,

Administrateur Général des Finances Publiques

Objet : Délégation de signature accordée à Madame Hélène DE ROO BELLET, Directeur Adjoint Direction du Plan Directeur, de la Sécurité et des Services Techniques et de la Dotation Non Affectée (DNA) - Biomédical

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles D. 6143-33 et suivants fixant les modalités de délégation de signature des Directeurs,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté en date du 17 avril 2019 du Centre National de Gestion portant nomination de Monsieur Maxime MORIN en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Roubaix,

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 juin 2014 portant nomination de Madame Hélène DE ROO BELLET, en qualité de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier de Roubaix,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Hélène DE ROO BELLET, Directeur Adjoint en charge de la Direction du Plan Directeur, de la Sécurité et des Services Techniques, de la Dotation Non Affectée (DNA) et du Biomédical, à l'effet de signer au nom du Directeur et dans le cadre de ses attributions mentionnées dans le présent article :

- tous les courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de son secteur ;
- les décisions relatives à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence concernant les personnels placés sous son autorité ;
- l'ensemble des pièces liées aux opérations de construction en lien avec le domaine public et/ou privé de l'établissement ;
- tout ordre de service dont le montant TTC (toutes taxes comprises) est inférieur à 100 000 (cent-mille) euros ;
- les actes de sous-traitance ;
- les commandes et factures relevant des Services Economiques et Logistiques en l'absence de Madame Claire ARNOUX, Directeur Adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène DE ROO BELLET, Directeur Adjoint, délégation est donnée à :

- Madame Anne REGUEME, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer au nom du Directeur :
 - tous certificats, attestations, correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité de la Direction du Plan Directeur, de la Sécurité et des Services Techniques ;
 - les commandes et factures dans la limite de 15 000 (quinze-mille) euros, sous réserve des disponibilités budgétaires.

- Madame Amandine MENSAH, Ingénieur biomédical, à l'effet de signer au nom du Directeur :
 - tous certificats, attestations, correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité du secteur biomédical ;
 - les commandes et factures relevant du secteur biomédical dans la limite de 15 000 (quinze-mille) euros, sous réserve des disponibilités budgétaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne REGUEME, Attachée d'Administration Hospitalière, délégation est donnée à :

- Madame Isabelle HERENT, Technicien Hospitalier, à l'effet de signer au nom du Directeur :
 - tous certificats, attestations, correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité de la Direction du Plan Directeur, de la Sécurité et des Services Techniques ;
 - les commandes et factures dans la limite de 15 000 (quinze-mille) euros, sous réserve des disponibilités budgétaires.

S'agissant de la Dotation Non Affectée (DNA), délégation est donnée à Madame Hélène DE ROO BELLET, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes de gestion, ainsi que les baux.

Au cours de l'astreinte administrative et en cas de nécessité immédiate, délégation est donnée à Madame Hélène DE ROO BELLET, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes et décisions relevant de la compétence du Directeur.

Article 2 :

La signature des délégataires doit être précédée de la mention « Pour le Directeur et par délégation » suivie du grade et des fonctions du signataire. L'initiale du prénom et le nom du signataire devront suivre sa signature.

Article 3 :

Madame Hélène DE ROO BELLET, Madame Anne REGUEME, Madame Amandine MENSAH, Madame Isabelle HERENT, Madame la Trésorière du Centre Hospitalier de Roubaix, sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision qui prend effet au 6 octobre 2020.
Cette décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature et de même objet.

Article 4 :

La présente délégation sera portée à la connaissance du Conseil de Surveillance et insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Roubaix le 6 octobre 2020

Le Directeur

Maxime MORIN

Destinataires :

Trésorerie du CH de Roubaix

Les délégataires

DRH (dossier agent)

Administration Générale

DIRECTION

35 rue de Barbieux – CS60359 – 59056 ROUBAIX cedex - ☎ : 03.20.99.31.01 – Fax : 03.20.99.30.01